

Demande de subvention pour les frais d'acquisition des fournitures nécessaires à la formation

Forma2 se charge pour la commission paritaire de verser une subvention qu'elle accorde pour les frais d'acquisition des fournitures nécessaires à la formation.

Les apprentis de première année qui suivent une formation pour l'obtention d'un AFP ou d'un CFC d'une profession soumise à la convention collective de travail du second-oeuvre romand peuvent obtenir une aide financière, dans la mesure où elles comptent parmi les cotisants aux fonds paritaires neuchâtelois.

Pour l'année scolaire 2021 - 2022 la participation de la commission paritaire est forfaitaire, elle s'élève à CHF 450.00 pour tous les apprentis, excepté pour les peintres AFP pour qui elle est de CHF 350.00 et les menuisiers CFC pour qui elle est de CHF 800.00. Par la suite la subvention paritaire se fera sur la présentation des factures d'acquisition des fournitures établies par les économats des écoles.

Coordonnées du requérant-e

Madame	Monsieur
Nom :	Prénom :
Adresse :	
NPA / Localité :	
Pays :	Date de naissance :
Téléphone :	Courriel :

Coordonnées de l'entreprise formatrice

Entreprise : _____

Rue et numéro : _____

Complément : _____

NPA / Localité : _____

Formation suivie

Profession : _____

Ecole professionnelle : _____

Début et de fin de la formation (selon le plan de formation) : _____

Année de formation concernée: _____

Adresse de paiement

Nom de la banque : _____

Numéro IBAN du compte : _____

Titulaire du compte : _____

Je confirme que les informations fournies sont correctes et que je mets tout en œuvre pour obtenir le titre final pour lequel une subvention m'est accordée; j'ai pris connaissance de l'extrait du règlement figurant ci-dessus.

Lieu et Date :

Signature :

L'entreprise soussignée confirme que les informations ci-dessus sont correctes et que son apprenti-e a suivi régulièrement la formation pour laquelle il demande une subvention à la commission paritaire.

Lieu et Date :

Tampon et signature

Annexes :

Copie des factures

Remarques et informations complémentaires